

# ESSAI EN ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE TARDIVE

## CONTEXTE

Appliquée aux peuplements en régénération dense, l'éclaircie précommerciale (ÉPC) a comme objectifs principaux d'améliorer la valeur marchande du peuplement et d'orienter la production prioritaire par la sélection des essences désirées lors de l'abattage. Au fil des ans, ce traitement sylvicole a connu une croissance fulgurante. Toutefois, on questionne certains effets de l'application systématique des ÉPC à grande échelle sur la biodiversité, tels la diminution et l'appauvrissement du couvert, l'homogénéisation des peuplements ainsi que la perte d'éléments de structures essentiels pour la faune, tels les chicots.

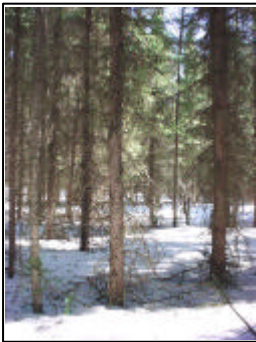
## DISPOSITIF

Certaines mesures de mitigation et de protection sont proposées, mais celles-ci peuvent entraîner des pertes relatives sur le plan économique, soit en retardant l'âge d'exploitabilité technique ou en diminuant la qualité et le diamètre moyen des tiges à maturité. Dans ce sens, l'éclaircie précommerciale tardive (ÉPCT) pourrait s'avérer un traitement alternatif intéressant, où les préoccupations de biodiversité côtoient des objectifs socio-économiques.

Réalisé en 2002, dans le cadre du programme Faune-Nature de la Société de la faune et des parcs du Québec, le projet visait à définir des modalités applicables de traitement dans un peuplement ayant dépassé le stade d'éligibilité à l'ÉPC dans le but de (1) préparer le peuplement à une première éclaircie commerciale et (2) maintenir une structure forestière adéquate pour la faune, tout en maintenant les coûts de traitement et d'amortissement à des taux acceptables.

Douze hectares de forêt ont été traités dans un peuplement de pin gris et épinette noire de 34 ans, ayant 12 000 tiges/ha et une hauteur variant de 9 à 13 mètres. La prescription sylvicole visait le dégagement des meilleures tiges d'avenir en fonction de la capacité de la cime à occuper l'espace disponible, plutôt que de viser un espacement systématique. Trois densités après traitement ont été tentées, soit 1 800, 2500 et 3 500 tiges résiduelles/ha.

## RÉSULTATS



Couvert hivernal après traitement

La sélection des tiges en fonction de leur qualité et de leur position dans la strate verticale génère des résultats probants en ÉPCT. L'adaptation est relativement rapide, après quelques jours, les débroussailliers atteignent les rendements et la qualité de travaux visés. La sélection des tiges en fonction de leur position hiérarchique verticale a permis un accroissement significatif des diamètres moyens des tiges résiduelles qui est passé de 6.54 cm à 8.14 cm pour les essences résineuses (SEPM). Une amélioration de la qualité moyenne des tiges sur pied a aussi observée, la proportion de tiges avec des défauts majeurs à la première bille étant passé de 12,4 à 1,3 %.

Sur l'aspect faunique, la perte de couvert suite au traitement a été moindre que les valeurs normalement observées en ÉPC. Après traitement, le couvert latéral moyen passe de 88 à 61%, mais il demeure très variable; 17 des 35 montrent un couvert latéral supérieur à 80% entre 50 et 150 cm du sol, ce qui semble contribuer au maintien du lièvre dans les placettes échantillons. Ce couvert provient du maintien d'îlots denses de gaulis en sous-étage. Après traitement, la fermeture de couronne moyenne est passée de 73 à 63 % ce qui apparaît suffisant pour la faune. En fait, un suivi hivernal de la fréquentation faunique du traitement, montre que celui-ci est légèrement plus utilisé que les blocs témoins équivalents; la fréquence d'observations de pistes de toutes espèces est passé de 4,10 pistes/100 mètres de transect dans les blocs non traités à 5,92 pistes/100 mètres dans les blocs de traitement.

La prescription sylvicole, telle qu'appliquée, laisse une plus grande latitude de travail au travailleur. En contrepartie, elle exige plus d'autonomie décisionnelle de sa part, par conséquent, un niveau de compétence supérieur à ce qui est normalement exigé. Pour le dispositif expérimental, malgré les modifications dans la prescription et le manque d'expérience des travailleurs dans ce type de traitement, nous avons calculé qu'un taux entre 750 \$ et 820 \$/ha permet la réalisation de l'éclaircie à un salaire équivalent à 20,00 \$/heure. Toutefois, une expérience similaire dans un peuplement d'épinette pure, plus âgé, nous force à considérer ce taux avec circonspection; le coût actuel calculé étant vraisemblablement inférieur au coût réel du traitement sur une échelle plus grande.

Pour plus d'information contactez René Roy au (819) 732-8809 poste 8323.  
Courriel : [rené.roy@csharricana.qc.ca](mailto:rené.roy@csharricana.qc.ca)

